Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE CORSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DE LA REGION CORSE

Spécial n°50 du 16 octobre 2015

SOMMAIRE

AVIATION CIVILE	décision n°000265/DSAC.SE/D portant intérim des fonctions de délégué Corse
DRAAF	arrêté N° 15-0962 du 01 octobre 2015 portant subdélégation de signature Emmanuelle LARIVIERE
DRAAF	arrêté N° 15-0963 du 01 octobre 2015 portant subdélégation de signature Elodie BONNEFIN
DRAAF	arrêté N° 15-0964 du 01 octobre 2015 portant subdélégation de signature Danièle WEBER
15-0998	portant désignation de M Alain THIRON, préfet de Haute-Corse, pour assurer la suppléance du préfet de Corse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Aix-en-Provence, le 12 OCT. 2015

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Sud-Est

Décision n° 000265 /DSAC.SE/D
portant intérim des fonctions de Délégué Corse

le Directeur de la Sécurité de l'Aviation civile Sud-Est

Décide

Article 1 : Compte tenu de la vacance du poste de délégué, l'intérim des fonctions de délégué Corse sera assuré par :

M. Pascal GUYON, pour la période du 19 octobre au 29 novembre 2015

Mme Marie-Josèphe BRESCIA, pour la période du 30 novembre 2015 au 31 janvier 2016

Article 2 : Pendant ces périodes, l'intérim est réalisé dans les conditions prévues par les arrêtés de délégation et subdélégation de signature.

Yves TATIBOUET
Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud-Est

1 rue Vincent Auriol
13617 Aix en Provence Cédex 1
Tél. 04 42 33 75 11

dgac DSAC

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE CORSE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt de Corse

ARRETE n° 15_0962

en date du - 1 OCT. 2015

portant subdélégation de signature

VU Le code rural livre VIII « enseignement, formation professionnelle et développement agricole », titre I et II ;

VU Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU Le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU La circulaire ministérielle DGER-SDEPC n° C 2007-2003/SG/SM/C2007-1401 du 11 janvier 2007 relative à l'exercice de l'autorité académique au niveau régional dans le domaine de l'enseignement agricole ;

VU L'arrêté ministériel du 24 avril 1997 relatif à la déconcentration des recrutements de certains personnels des établissements d'enseignement relevant du ministre de l'agriculture et de la pêche ;

VU L'arrêté ministériel du 20 novembre 1998 relatif à la déconcentration du concours externe de recrutement dans le corps des secrétaires d'administration scolaire et universitaire du ministre chargé de l'agriculture et de la pêche ;

VU L'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt en date du 07 novembre 2014 nommant Mme Sylvie Malezieux, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Corse à compter du 17 novembre 2014 ;

VU L'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt nommant Mme Emmanuelle Larivière à la Draaf de Corse service de la Formation et du développement, à compter du 25 août 2014 pour exercer les fonctions de Chef de service régional de la formation et du développement ;

VU L' arrêté N°15 0931 en date du 1 octobre 2015 portant délégation de signature à Madame Sylvie MALEZIEUX directrice régionale adjointe, directrice régionale par intérim de l'alimentation de l'agriculture, et de la forêt de Corse

SUR Proposition de la directrice régionale adjointe, directrice régionale par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse

ARRETE

Article 1er :Madame Sylvie MALEZIEUX , directrice régionale adjointe, directrice régionale par intérim de l'alimentation de l'agriculture, et de la forêt de Corse donne délégation de signature, en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame LARIVIERE Emmanuelle, chef du service régional de la formation et du développement, à compter du 01 octobre 2015, à l'effet de signer toutes les décisions et les actes relatifs au contenu et à l'organisation de l'action éducative, et à la gestion des établissements et des personnels qui y concourent. Cette délégation est opérante pour les actes relevant des domaines énumérés ci-dessous :

1) notifications de l'autorité académique au titre du contrôle des actes des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) et de leurs directeurs.
2) Notifications des moyens d'enseignement relatifs à la mise en œuvre des structures pédagogiques de la formation initiale scolaire dispensées dans les EPLEFPA.
3) Dérogations aux conditions d'entrée en formation initiale par la voie scolaire.
4) Décisions et recours relatifs à la mise en place des aides sociales aux lycéens.
5) Décisions d'habilitations des formations proposées au titre de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue.
6) Arrêtés et décisions relatifs à la composition et au fonctionnement des jurys régionaux et à la délivrance des diplômes et certifications délivrées par le ministre chargé de l'agriculture et de la pêche.
7) Autorisations de déplacement des accompagnateurs de voyages d'études et stages en dehors du département.
8) Modifications du calendrier scolaire.
9) Organisations des recrutements de certains personnels des établissements d'enseignement relevant du ministre chargé de l'agriculture et de la pêche.
10) Organisation du concours externe de recrutement dans le corps des secrétaires d'administration scolaire et universitaire du ministère chargé de l'agriculture et de la pêche.
11) Décisions en matière de contestations émises à compter de la proclamation des résultats issus des élections des représentants des personnels, des élèves et des parents d'élèves.
12) Décisions en matière disciplinaire en appel des décisions individuelles prises par le directeur d'un lycée ou d'un centre de formation.

Article 2 : L'arrêté n°2014-255-0001 en date du 12 septembre 2014 est abrogé.

Article 3 : La directrice régionale adjointe, directrice régionale par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse et la chef du service régional de la formation et du

développement de Corse sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse.

Fait à Ajaccio en deux exemplaires originaux le 01 octobre 2015

La directrice régionale adjointe,
directrice régionale par intérim
de l'alimentation, de l'agriculture et de la
forêt de Corse

Sylvie Malezieux

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE CORSE

Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt de Corse

Arrêté n°15_0963 en date du - 1 OCT. 2015

portant subdélégation de signature

VU Le livre VII, titre II, chapitre 1er du code rural ;

VU L'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

VU Le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, en son article 2 ;

VU Le décret du Président de la République du 14 juin 2013 nommant M. Christophe Mirmand, préfet de Corse, préfet de Corse-du-Sud ;

VU Le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du directeur général de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

VU Le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU L'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt en date du 07 novembre 2014 nommant Mme Sylvie Malezieux, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région de corse à compter du 17 novembre 2014 ;

VU L'arrêté n°15 0931en date du 1 octobre 2015, portant délégation de signature de Madame Sylvie MALEZIEUX, directrice régionale adjointe, directrice régionale par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse ;

VU La convention en date du 19 juin 2009 entre le directeur général de FranceAgriMer et le préfet de Corse ;

VU La décision modifiée du 02 avril 2009 portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement ;

VU La décision n° FranceAgriMer/ST/2013/38 en date du 02 septembre 2013 ;

VU La décision N° 2015 –078 du 17 juillet 2015 nommant Madame Elodie BONNEFIN en qualité de chef de service régional France Agrimer à compter du 1er septembre 2015 ;

VU L'arrêté n°15-0799 du 22 septembre 2015 portant subdélégation de signature ;

SUR Proposition de la directrice régionale adjointe, directrice régionale par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse ;

ARRETE

Article 1er :

Madame Sylvie MALEZIEUX, directrice régionale par intérim de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt de Corse, donne délégation de signature, en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame Elodie BONNEFIN, chef du service régional de France Agrimer à l'effet de signer toutes décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) dans la région Corse, à l'exception des actes nominatifs ou interprétatifs de portée générale.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer à la place de Madame Elodie BONNEFIN en cas d'absence ou d'empêchement :

- A Monsieur Stéphane DRACHE , inspecteur au service régional France Agrimer.

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer à ma place , en cas d'absence ou d'empêchement à Madame Danièle WEBER, secrétaire générale de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse, tous les actes relevant de la partie financière et la gestion des personnels.

Article 4 :

L'arrêté N° 15-0799 du 22 septembre 2015 est abrogé.

Article 5 :

La directrice régionale adjointe, directrice régionale par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse.

La directrice régionale adjointe,
directrice régionale par intérim
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Corse

Sylvie MALEZIEUX

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE CORSE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt de Corse

Arrêté n° 15 - 0964 en date du 1er octobre 2015

portant subdélégation de signature

VU Le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU Le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU Le décret du Président de la République en date du 14 juin 2013, nommant M. Christophe Mirmand, préfet de Corse, préfet de Corse-du-Sud ;

VU L'arrêté du 23 septembre 2015 du ministère de l'agriculture et de la pêche nommant Monsieur Yvan Lobjoit, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Limousin, à compter du 01 octobre 2015

VU L'arrêté n° 2014321-0002 en date du 17 novembre 2014 portant subdélégation de signature ;

Vu L'arrêté n°15- 0931 en date du 01 octobre 2015 portant délégation de signature à Madame MALEZIEUX, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale adjointe, directrice régionale par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse ;

SUR Proposition de la directrice régionale adjointe, directrice régionale par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse ;

ARRETE

Article 1er :

Missions Générales – Gestion du personnel

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer à ma place, en cas d'absence ou d'empêchement :

- à Madame Danièle WEBER, secrétaire générale de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse, tous les actes relevant de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°09-0340 en date du 12 octobre 2009, relatifs à la gestion du personnel.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Danièle WEBER à Madame Sandrine Roux, secrétaire générale adjointe de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse,

Article 2 :

Ordonnancement

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer à ma place, en cas d'absence ou d'empêchement :

- à Madame Danièle WEBER, secrétaire générale de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse, tous les actes relevant de l'article 2, paragraphes 2 et 4 de l'arrêté préfectoral n°2014127-0001 en date du 07 mai 2014,

- en cas d'absence de Madame Danièle WEBER :

    - à Madame Emmanuelle LARIVIERE, chef du service régional de la formation et du développement de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse, tous les actes relevant de l'article 2, dans le cadre de ses attributions relatives au BOP 143 « enseignement technique agricole » ;

    - à Monsieur Loïc CHEOUX-DAMAS, chef du service régional de l'agriculture et de la forêt de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse, tous les actes relevant de l'article 4, dans le cadre de ses attributions relatives au BOP 154 et au BOP 149 ;

    - à Madame Agnès POIRIER, chef du service régional de l'alimentation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de

Corse, tous les actes relevant de l'article 3, dans le cadre de ses attributions relatives au BOP 206 ;

- à Madame Cécile DELSOL, chef du service régional d'information statistique et économique de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse, tous les actes de l'article 6, dans le cadre de ses attributions relatives au BOP 333.

Article 3 :

Le présent arrêté annule et remplace les dispositions du précédent arrêté n°2015 043-0004 en date du 12 février 2015.

Article 4 :

La directrice régionale adjointe, directrice régionale par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse.

Fait à Ajaccio en deux exemplaires le 01 Octobre 2015.

La directrice régionale adjointe,
directrice régionale par intérim
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Corse

Sylvie Malezieux

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE CORSE

Direction des moyens et des mutualisations
Bureau de la coordination interministérielle
DMM/BCI/JD

Arrêté n° 15-0398 du 15 OCT. 2015

portant désignation de M. Alain THIRION, préfet de la Haute-Corse, pour assurer la suppléance du préfet de Corse

Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment son article 45-II ;

Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2013 portant nomination de M. Christophe MIRMAND en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

Vu le décret du Président de la République du 15 avril 2015 nommant M. Alain THIRION, préfet de la Haute-Corse ;

Considérant l'absence du secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Corse ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1er – M. Alain THIRION, préfet de la Haute-Corse est chargé d'assurer la suppléance du préfet de Corse, dans ses responsabilités régionales, du mercredi 21 octobre 2015 à 06 heures au dimanche 25 octobre 2015 à 20 heures.

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture et le préfet de la Haute-Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Fait à Ajaccio, le 15 OCT. 2015

Christophe MIRMAND

Secrétariat général pour les affaires de Corse – Palais Lantivy - Cours Napoléon - 20188 Ajaccio cedex 9
Tél. : 04 95 11 13 00 – Télécopie : 04 95 21 32 70 – Adresse électronique : sgac@corse.gouv.fr